

Décision

Générale

colonial

Décision n° 371 PERSONNEL EUROPEEN.

n° 371

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 mars 1947

Numéro JO

n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro

30 mars 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 236 du 24 mars 1945 relatif aux conditions de recrutement et de rétribution du personnel auxiliaire européen, notamment les articles 10 et 14

Vu la décision n° 510 du 14 juin 1940 engageant M. Poinsignon (René), en qualité de secrétaire-dactylographe pour compter du 3 juin 1940

Vu la lettre de l'intéressé en date du 17 mars 1947,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est acceptée pour compter du 1er août 1947 la démission de son emploi offerte par M. Poinsignon (René), secrétaire auxiliaire au service du personnel, des finances et de la comptabilité. Art. 2. — Un congé de trois mois à solde entière, pour compter du 1er mai 1947, est accordé à l'intéressé. Art. 3. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.